

Fiscalité

L'impôt sur les revenus de droit d'auteur est retenu à la source par les débiteurs de droits (éditeurs, Assucopie...) sous forme d'un **précompte mobilier** de 15% calculé après déduction de **frais forfaitaires**.

Les droits d'auteur doivent **obligatoirement** être indiqués dans la déclaration fiscale.

La base du calcul de l'impôt est la **somme totale** des droits perçus de votre éditeur et d'Assucopie.

Tranches des revenus pour le calcul des frais forfaitaires

Revenus 2025 [imposition 2026]	Frais forfaitaires
0 € à 20.100 €	50 %
20.100 € à 40.190 €	25 %
40.190 € à 75.360 €	0 %

Les montants pour la déclaration fiscale sont repris dans le décompte de droits. Les fiches fiscales seront sur votre espace membre en ligne en mars 2026.

Bourses Assucopie

250 € pour vous ?

Les appels à candidatures pour les bourses de 250 € d'aide à la publication et à l'illustration d'œuvres pédagogiques et scientifiques seront lancés le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre.

Les règlements et formulaires sont téléchargeables sur notre site.



QR code

Société de gestion collective
des droits des *Auteurs*
Scolaires, Scientifiques et Universitaires



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN
+32 (0) 10 400 426
info@assucopie.be
www.assucopie.be

- **Reprographie** : droits à rémunération pour les photocopies d'extraits d'œuvres dans le cadre professionnel. Y sont ajoutés, les redevances de la licence Bizili de Reprobel.
- **Droit à rémunération à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique** pour les copies et les communications dans l'enseignement et la recherche.
- **Copie privée** : droit à rémunération pour les copies d'œuvres par une personne physique pour un usage privé.
- **Prêt public** : licence légale liée aux prêts d'œuvres dans les bibliothèques publiques.

Assucopie calcule, selon le répertoire de l'auteur et par type de droits, une « répartition principale » qui concerne les mises à jour de l'année, une « répartition supplémentaire » pour des droits perçus de Reprobel/Auvibel pour des années antérieures à 2024, des « répartitions complémentaires » pour les nouveaux membres, des « répartitions de liquidation de réserve » à 5 ans et à 10 ans et une répartition de régularisation pour les membres qui ont mis tardivement à jour leur répertoire pour des années antérieures.

Cette année, la société de gestion française SOFIA a versé des droits de prêt public (avec identification des ayants droit et des montants → droits individualisés).

Droits 2025

Décompte annuel



**Assucopie,
la gestion collective
de vos droits
d'auteur**





Répartitions 2025

**Merci de nous accorder
votre confiance pour la gestion
de vos droits**

2026, une année importante pour vos droits

*Sans actualisation de votre répertoire
ANNUELLEMENT,
la chaîne économique de vos droits
collectifs est perturbée...*

*En 2026, les répertoires de toutes
les sociétés de gestion vont être analysés et
quantifiés par Reprobel
et par Auvibel.*

*Un pourcentage de représentativité par
catégorie d'œuvres sera alloué à chaque
société. Les perceptions d'Assucopie, et vos
rémunérations
de 2026, 2027 et 2028 sont en jeu.*

**Merci de communiquer votre mise à jour
(droits d'auteur perçus de votre éditeur en
2025 ET œuvres de 2025) entre le 1^{er} mars
et le 1^{er} septembre**

Reprographie + reproduction (mandat Reprobel – Licence BIZILI)

Répartitions principales sur les répertoires de 2024 [1.311.537,10 €] et de 2023 [172.954,20 €]
Répartitions complémentaires [17.044,15 € en décembre + 34.852,65 € en juillet]
Liquidations de réserves à 5 ans de 2020 [102.861,63 €] et à 10 ans de 2015 [114.939,91 €]

Droits à rémunération dans l'enseignement et la recherche

Répartitions principales sur les répertoires de 2024 [371.597,60 €] et de 2023 [45.293,68 €]
Répartitions complémentaires [6.495,48 € en décembre + 17.015,11 € en juillet]
Liquidation de réserves à 5 ans de 2020 [79.090,45 €]

Prêt public

Répartitions principales sur les répertoires de 2022 [107.334,02 €] et de 2023 [92.200,57 €]
Répartitions complémentaires [401,20 € en décembre + 1.144,52 € en juillet]
Liquidations de réserves à 5 ans de 2018 [4.343,33 €] et à 10 ans de 2013 [2.534,68 €]

Copie privée

Répartition principale sur le répertoire de 2024 [282.710,83 €]
Répartitions complémentaires [1.148,72 € en décembre + 4.057,99 € en juillet]
Liquidation de réserves à 5 ans de 2020 [19.160,24 €]

Répartition de régularisation calculée pour les mises à jour tardives de répertoires
[14.541,49 €]

Prêt public français (SOFIA) - droits individualisés [1.038,26 €]

Total des droits payés en décembre 2.053.395,70 € et en juillet 57.070,27 €

Réserves sur principales 20% - réserves sur liquidations à 5 ans 50%

Total des droits réservés sur répartitions principales : 422.144,27 €

Affectation aux fins sociales, culturelles et éducatives : 22.906,63 €

soit 1% des droits perçus et répartis en 2025

Avances sur commissions : 250.000 €

Droits perçus en 2025 : 2.353.259,72 €

Bourses octroyées en 2025 : 60 [15.000 €]